

Sécheresse : de nouvelles mesures

17/09/2020



Actus Agricoles

L'absence de précipitation et la sécheresse des sols constatées sur une partie importante de la France pendant la première moitié du mois de septembre compromet la levée des cultures dérobées. Ces cultures dérobées peuvent être valorisées en tant que surface d'intérêt écologique (SIE) dans le cadre du paiement vert (Pac) à condition d'être présentes pendant 8 semaines à compter d'une date définie au niveau départemental. Dès le 7 août (mais déjà trop tard dans pour certaines régions), le ministre avait autorisé le report de la date limite d'implantation des cultures dérobées.

Aujourd'hui, 17 septembre 2020, Julien Denormandie autorise la possibilité pour ces cultures, d'être comptabilisées en tant que surface d'intérêt écologique (SIE), y compris lorsqu'il y a des problèmes de levée, voire pas de levée du tout. Pour une mise en œuvre la plus rapide possible et la plus adaptée en fonction des évolutions de la sécheresse, la décision revient aux préfets de départements dans le cadre d'un zonage qu'ils détermineront au regard des conditions climatiques locales.

Dans ce cadre, les exploitants concernés devront signaler à leur DDT(M) le problème de levée des cultures dérobées semées et demander à bénéficier d'une dérogation pour cas de force majeure. Cette dérogation permet de maintenir le caractère « SIE » de la culture, y compris en cas de contrôle sur place où la présence d'un semis pourra toutefois être vérifiée.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/secheresse-de-nouvelles-mesures/>